



EU Ecolabel : FR/007/013

## Définition

Peinture mate d'aspect poché arrondi à base de copolymère en dispersion en phase aqueuse

## Destination

- Intérieur
- Plafonds et surfaces murales

## Qualités dominantes

- Masque les imperfections du support
- Très opacifiant et garnissant
- Grande blancheur

## Caracteristiques générales

<b>Classification AFNOR</b>	: Famille I classe 7a2 (NF T 36-005)
<b>Subjectiles</b>	: Plâtre, enduit à l'eau, panneaux de plâtre enrobé de carton, enduit de ciment, etc. Anciennes peintures propres, cohérentes et dépolies si nécessaire.
<b>Liant</b>	: Résine synthétique en phase aqueuse.
<b>Pigment</b>	: Dioxyde de titane rutile.
<b>Diluant</b>	: Eau.
<b>Divers</b>	: Matières minérales neutres.
<b>Extrait sec en poids</b>	: 59,4 % ± 2 en blanc.
<b>Extrait sec en volume</b>	: 37 % ± 3 en blanc.
<b>Masse volumique</b>	: 1,55 ± 0,05 g/cm <sup>3</sup> en blanc.
<b>Rendement en surface</b>	: 10-12 m <sup>2</sup> /l.
<b>Brillant spéculaire</b>	: < 2 GU à 85° après 7 jours de séchage.
<b>Aspect du produit sec</b>	: Très mat.
<b>Résistance à l'abrasion humide</b>	: Classe 2 selon la norme NF EN 13300 après 28 jours de séchage (perte d'épaisseur du film ≥ 5 µm et < 20 µm après 200 frottements).





<b>Conformité aux spécifications</b>	: <b>Etiquetage environnemental : A+</b> * Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+ (très faible émission) à C (fortes émissions). <b>Ecolabel Européen</b> : l'attribution de la certification Ecolabel Européen concernant uniquement le produit en teinte blanche. AFNOR CERTIFICATION <a href="http://www.ecolabels.fr">www.ecolabels.fr</a> <b>Excell Zone Verte</b> : concerne l'industrie agro-alimentaire et tous les lieux de vie sensibles, et garantit l'absence de risque de pollution par les matériaux et revêtements.
<b>C.O.V.</b>	: Valeur limite UE pour ce produit (cat. A/a) : 30 g/l. Ce produit contient au maximum 10 g/l de C.O.V.
<b>Conservation</b>	: 2 ans minimum en emballage d'origine non entamé à l'abri du gel et des très fortes températures
<b>Teintes</b>	: Blanc + teintes du nuancier LEVIS COLOR MIX2 réalisables au moyen de la machine à teinter LEVIS à partir des bases W (=blanc), M et C. L'attribution de la certification Ecolabel Européen concerne uniquement le produit en teinte blanche.
<b>Outils</b>	: Brosse, rouleau polyester tissé 13 mm, pistolet et airless.
<b>Nettoyage des outils</b>	: A l'eau immédiatement après emploi.
<b>Dilution</b>	: Prêt à l'emploi pour la brosse, le rouleau et l'airless. Pour le pistolet : 5 à 10 % d'eau. Si l'application en 2 couches s'avère indispensable (contraste de teinte), il est conseillé de diluer la 1 <sup>ère</sup> couche avec 5 % d'eau
<b>Temps de séchage à 23°C et 50 % H.R.</b>	: Sec : 1 heure – Recouvrable : 8 heures.
<b>Conditions d'application</b>	: - En travaux intérieurs, la température ne devra pas être inférieure à + 8°C et l'hygrométrie ne devra pas être supérieure à 70 % d'humidité relative. - Doit être déposé – Ne pas tirer.
<b>Précautions d'usage</b>	: Contribuer à préserver l'environnement en ne jetant pas les résidus à l'égout et veiller à apporter le contenant vide dans une déchetterie. Il convient de se renseigner auprès des autorités locales pour connaître les modalités d'élimination et de collecte du produit inutilisé et des résidus de nettoyage. Après ouverture, stocker en position verticale à l'abri du gel, de la chaleur et de l'humidité, dans l'emballage d'origine soigneusement refermé.
<b>Sécurité</b>	: Voir la fiche de données de sécurité et indications réglementaires sur l'emballage. Renseignements disponibles et obtention de la fiche de données de sécurité par internet <a href="http://www.quickfds.com">www.quickfds.com</a> (fournisseur Akzo Nobel – puis sélectionner Akzo Nobel Decorative Paints Deco France S.A.).





## Mise en œuvre

Les supports, travaux préparatoires et les conditions de mise en œuvre seront en conformité avec les prescriptions de la norme NF P 74-201 (référence NF DTU 59-1).

**Matériaux neufs** : se référer aux fiches techniques des couches primaires préconisées.

**Anciennes peintures** : lessiver, rincer, laisser sécher. Eliminer les peintures de faible adhérence. Dépolir les surfaces le nécessitant et reboucher si besoin. Dépoussiérer. Eliminer les anciens badigeons par lavage à l'eau.

**Anciennes peintures en mauvais état** : décaper par tout moyen approprié.

Les traitements tels que le ponçage, le brûlage etc. de films de peinture peuvent générer des poussières et/ou des fumées dangereuses. Le ponçage humide devra être utilisé, si possible. Travailler dans des zones bien ventilées. Porter un équipement de protection personnel adéquat.

### EXEMPLES DE TRAVAUX NEUFS ET DE RENOVATION

- Sur fonds bruts : appliquer 1 couche de PLANICRYL PRIM + 1 à 2 couches de **PLANICRYL<sup>⊕</sup> MAT**.
- En rénovation sur fonds propres, appliquer 1 à 2 couches de **PLANICRYL<sup>⊕</sup> MAT\***.

(\* ) selon classe de finition de la NF DTU 59-1 recherchée (classe C : 1 couche – Classe B : 2 couches)

### CONSEILS UTILES

- Afin d'optimiser l'opacité, il est recommandé de teinter le primaire pour les teintes de finition pures ou très saturées (voir détail dans le nuancier). Ces teintes sont repérées sur le nuancier LEVIS COLOR MIX2 par le symbole #.
- Sur plâtre et dérivés fortement hétérogènes (plaques de plâtre à épiderme cartonné par exemple) ou insuffisamment cohérents (poudreux), prévoir l'application préalable d'une couche d'impression isolante et nourrissante **EXPONIA DECO PRIM** ou impression solvantée **PLANIDECO PRIM**.

La présente notice annule et remplace toute notice antérieure relative au même produit. Elle a pour but d'informer notre clientèle sur les propriétés de notre produit. Les renseignements qui y figurent sont fondés sur nos connaissances actuelles et sont le résultat d'essais effectués dans un constant souci d'objectivité, en fonction de conditions d'utilisation conformes aux normes ou D.T.U. en vigueur. Les conseils donnés, notamment pour ce qui concerne les travaux d'entretien, n'ont qu'une valeur indicative et ne peuvent suppléer à un descriptif approprié à la nature et à l'état des fonds du chantier à mettre en peinture. L'évolution de la technique étant permanente, il appartient à notre clientèle, avant toute mise en œuvre, de vérifier auprès de nos services que la présente notice n'a pas été modifiée par une édition plus récente.

Version 11 – Février 2015

